



Conseil du développement industriel

Quarante-neuvième session

Vienne, 12-15 juillet 2021

Point 4 de l'ordre du jour

Rapport du Comité des programmes et des budgets

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-septième session (26-28 mai 2021)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-9	3
I. Questions d'organisation et de procédure	10-11	4
II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2020 (point 4)	12-13	4
III. Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts (point 5) ; Programme et budgets 2022-2023 (point 7) ; Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023 (point 8) ; Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023 (point 9)	14-22	4
IV. Rapport annuel du Directeur général pour 2020 (point 3)	23-24	8
V. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (point 6)	25-26	8
VI. Cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (point 10)	27-28	8
VII. Mobilisation de ressources financières (point 11)	29-30	8
VIII. Gestion générale des risques (point 12)	31-32	8
IX. Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé (point 14)	33-34	8
X. Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19 (point 15)	35-36	9
XI. Nomination du Commissaire aux comptes (point 13)	37-38	9
XII. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (point 16)	39-40	9
XIII. Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 17)	41-42	9
XIV. Date de la trente-huitième session (point 18)	43-44	9
XV. Adoption du rapport (point 19) et clôture de la trente-septième session	45-46	9



Annexe

Liste des documents présentés à la trente-septième session 10

Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa trente-septième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 26 au 28 mai 2021. La session s'est tenue sous une forme hybride associant participation présentielle et en ligne, la participation en ligne reposant sur la plateforme de conférence Interprefy. Les 27 membres du Comité ont participé à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Brésil, Chine, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Malte, Maroc, Mexique, Philippines, Pologne, Soudan, Suisse, Tunisie, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).
2. Ont également assisté à la session les 69 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent : Afghanistan, Albanie, Angola, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, État de Palestine, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Sénégal, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.
3. Les organismes des Nations Unies mentionnés ci-après étaient représentés : Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Union internationale des télécommunications.
4. Les organisations suivantes étaient représentées : Banque européenne d'investissement, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, Communauté internationale de la noix de coco, Conseil de coopération du Golfe, Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques, Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, Organisation de la coopération islamique, Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Organisation des pays exportateurs de pétrole, Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal et Union européenne.
5. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. M^{me} Faouzia Mebarki (Algérie) Présidente ; S. E. M^{me} Esther Monterrubio Villar (Espagne), M. Seyed Mohammad Hassani (République islamique d'Iran) et M. Marco Negrete Jiménez (Mexique) à la vice-présidence ; et M. Henryk Czubek (Pologne) Rapporteur.
6. L'ordre du jour de la trente-septième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.37/1. Après son adoption, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.
7. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.
8. Le rapport contient les conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa session en cours figure en annexe au présent rapport.
9. Les conclusions du Comité présentées ci-après contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa quarante-neuvième

session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de la session du Comité :

<i>Conclusion</i>	<i>Objet</i>	<i>Page</i>
2021/2	Situation financière de l'ONUDI	5
2021/3	Programme et budgets 2022-2023	5
2021/4	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2022-2023	7
2021/5	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023	7

I. Questions d'organisation et de procédure

10. Le 26 mai, après avoir examiné une proposition de la présidence en faveur d'une utilisation optimisée des ressources affectées aux services de conférence, le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2021/1 Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources affectées aux services de conférence, a décidé de suspendre, avec effet immédiat, l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce, pour les séances de sa trente-septième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

11. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions, et il a chargé le Vice-Président, M. Marco Negrete Jiménez (Mexique), de les présider.

II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2020 (point 4)

12. Le 26 mai, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (PBC.37/3 et PBC.37/CRP.2) et une note du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle présentant des observations sur ce rapport (PBC.37/CRP.3).

13. Le 28 mai, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 4.

III. Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts (point 5) ; Programme et budgets 2022-2023 (point 7) ; Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023 (point 8) ; Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023 (point 9)

14. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 5, 7, 8 et 9.

A. Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts (point 5)

15. Le 26 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.37/4) et une note du Secrétariat sur l'état des contributions (PBC.37/CRP.4).

16. Le 28 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, déposé par la présidence (PBC.37/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante :

[Conclusion 2021/2]

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note des informations figurant dans le document [PBC.37/4](#) ;
- b) Prie instamment les États Membres actuels et anciens qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard ;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses échanges avec les États Membres actuels et anciens, afin d'assurer le recouvrement des arriérés. »

B. Programme et budgets 2022-2023 (point 7)

17. Le 26 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général concernant le programme et les budgets 2022-2023 ([PBC.37/5](#)).

18. Le 28 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le programme et les budgets 2022-2023, déposé par la présidence (PBC.37/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante :

[Conclusion 2021/3]

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note des propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets pour l'exercice biennal 2022-2023 figurant dans le document IDB.49/5-PBC.37/5 et modifiées dans le document IDB.49/5/Add.1 ;
- b) Note avec satisfaction que le projet de programme et de budgets a été établi conformément à la décision GC.18/Dec.14, par laquelle les États Membres ont prié le Directeur général d'« établir le projet de budget pour 2022-2023 compte tenu des principes de la budgétisation axée sur les résultats » ;
- c) Est conscient des difficultés que pose la transition vers le nouveau cadre de budgétisation axée sur les résultats et des efforts que fait le Secrétariat pour établir un programme et des budgets équilibrés et fondés sur des données factuelles à partir des résultats générés par le cadre intégré de résultats et de performance, et l'encourage à redoubler d'efforts pour améliorer la gestion axée sur les résultats au niveau des projets, des programmes et de l'Organisation ;
- d) Recommande à la Conférence générale d'approuver le projet de structure du budget axé sur les résultats et prend note avec satisfaction de l'harmonisation accrue entre le programme et les budgets 2022-2023 et le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025, qui avait été recommandée, entre autres, dans le Rapport du Commissaire aux comptes pour l'année financière 2018 ([IDB.47/3-PBC.35/3](#)) ;

e) Recommande à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire d'un montant brut de 145 929 543 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 141 856 243 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 4 073 300 euros ;

f) Recommande également à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel d'un montant brut total de 39 582 700 euros pour l'exercice biennal 2022-2023, qui seront financées à hauteur de 37 785 546 euros par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services, et à hauteur de 1 797 154 euros par les recettes accessoires, conformément aux dispositions du Règlement financier ;

g) Recommande en outre à la Conférence générale d'approuver le montant cumulé de 71 300 euros du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base au titre de la formation professionnelle pour l'exercice biennal 2022-2023 ;

h) Prie le Directeur général :

i) De veiller à une répartition équilibrée des ressources entre les résultats 1 à 5 pendant l'exécution du programme et des budgets 2022-2023, en prêtant une attention particulière aux résultats en matière de développement 1 à 3 et aux pays les moins avancés ;

ii) De rendre compte au Comité des programmes et des budgets, au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale de l'ONUDI de l'évolution du financement et de la mise en œuvre du programme et des budgets 2022-2023 tout au long de l'exercice biennal ;

iii) De rendre compte, aux deux prochaines sessions du Comité des programmes et des budgets, des gains d'efficacité et des économies réalisés entre les sessions, étant entendu que la recherche de gains d'efficacité et d'économies doit être un souci permanent de la Direction, sans entraver les fonctions essentielles de l'Organisation ;

iv) De continuer à renforcer les procédures et les outils de gestion axée sur les résultats dont dispose le Secrétariat et qui portent, entre autres, sur la définition des objectifs, la planification axée sur les retombées ainsi que le suivi, la communication d'informations et l'évaluation continue, le but étant d'améliorer la transparence et l'acquisition de connaissances à l'ONUDI ;

v) De rendre compte chaque année au Conseil des progrès accomplis par le Secrétariat dans l'application des points ii) et iii) ci-dessus, en particulier dans l'amélioration des résultats du cadre intégré de résultats et de performance, le but étant, entre autres, de disposer de données précises pour la définition des objectifs dans les futurs programmes et budgets ;

i) Note que les ressources spéciales pour l'Afrique, conjuguées à des contributions volontaires, serviront à promouvoir l'industrialisation en Afrique et permettront à l'ONUDI de jouer le rôle de chef de file que lui a confié l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution [70/293](#) relative à la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique. »

C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023 (point 8)

19. Le 26 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2022-2023 ([PBC.37/6](#)).

20. Le 28 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2022-2023, déposé par la présidence (PBC.37/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante :

[Conclusion 2021/4]

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note du document [IDB.49/6-PBC.37/6](#) ;
- b) Recommande à la Conférence générale d'établir, pour l'exercice biennal 2022-2023, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution [73/271](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI ;
- c) Prie instamment les États Membres d'acquitter leurs contributions pour l'exercice biennal 2022-2023, conformément à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année financière à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours ;
- d) Demande aux États Membres qui ont des arriérés, y compris ceux qui ne sont plus Membres de l'ONUDI, de s'acquitter de leurs obligations statutaires en versant leurs contributions en totalité, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de paiement pour régler leurs arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l'ONUDI. »

D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023 (point 9)

21. Le 26 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général concernant le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023 ([PBC.37/7](#)).

22. Le 28 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023, déposé par la présidence (PBC.37/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante :

[Conclusion 2021/5]

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note du document [IDB.49/7-PBC.37/7](#) ;
- b) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2020-2021, c'est-à-dire comme indiqué à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27 ;
- c) Prie instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions. »

IV. Rapport annuel du Directeur général pour 2020 (point 3)

23. Le 27 mai, le Comité a examiné le *Rapport annuel de l'ONUDI 2020* ([PBC.37/2](#)).

24. Le 28 mai, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 3.

V. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (point 6)

25. Le 27 mai, le Comité a examiné le rapport établi par les Coprésidents du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets ([PBC.37/15](#)), et une mise à jour des Coprésidents ([PBC.37/CRP.7](#)).

26. Le 28 mai, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 6 par les Coprésidents du groupe de travail informel.

VI. Cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (point 10)

27. Le 27 mai, le Comité a examiné la proposition du Directeur général sur le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 ([PBC.37/8](#)).

28. Le 28 mai, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note de la proposition présentée par le Directeur général sur le point 10.

VII. Mobilisation de ressources financières (point 11)

29. Le 27 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur les projets approuvés en 2020 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires ([PBC.37/CRP.5](#)).

30. Le 28 mai, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur le point 11.

VIII. Gestion générale des risques (point 12)

31. Le 27 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la gestion générale des risques ([PBC.37/9](#)).

32. Le 28 mai, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 12.

IX. Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé (point 14)

33. Le 27 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur le projet de plan d'investissement à moyen terme 2021-2024 ([PBC.37/11](#)).

34. Le 28 mai, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 14.

X. Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19 (point 15)

35. Le 27 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général faisant le point sur les mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19 (PBC.37/12).

36. Le 28 mai, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 15.

XI. Nomination du Commissaire aux comptes (point 13)

37. Le 27 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la nomination d'un commissaire aux comptes (PBC.37/10) et une note du Secrétariat sur les candidats au poste de commissaire aux comptes (PBC.37/CRP.6).

38. Le 28 mai, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 13.

XII. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (point 16)

39. Le 27 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (PBC.37/13).

40. Le 28 mai, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 16.

XIII. Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 17)

41. Le 27 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement (PBC.37/14).

42. Le 28 mai, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 17.

XIV. Date de la trente-huitième session (point 18)

43. Le 27 mai, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.37/1/Add.1) sur les dates retenues pour les réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2021 et 2022.

44. Le 28 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la trente-huitième session, déposé par la présidence (PBC.37/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante :

[Conclusion 2021/6]

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa trente-huitième session les 21 et 22 juin 2022.

XV. Adoption du rapport (point 19) et clôture de la trente-septième session

45. Le 28 mai, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente-septième session (PBC.37/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

46. Le Comité a clos sa trente-septième session à 15 h 37, le 28 mai 2021.

Annexe

Liste des documents présentés à la trente-septième session

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
1	Élection du Bureau	–	–
2	Adoption de l'ordre du jour	PBC.37/1 PBC.37/1/Add.1 PBC.37/CRP.1	Ordre du jour provisoire Ordre du jour provisoire annoté List of documents
3	Rapport annuel du Directeur général pour 2020	PBC.37/2 IDB.49/2	<i>Rapport annuel de l'ONUDI 2020</i>
4	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2020	PBC.37/3 IDB.49/3 PBC.37/CRP.2 PBC.37/CRP.3	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020 Annexes to the report of the External Auditor on the accounts of UNIDO for the financial year 1 January to 31 December 2020 (unaudited) Comments on the report of the External Auditor. Note by the Oversight Advisory Committee
5	Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts	PBC.37/4 IDB.49/4 PBC.37/CRP.4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
6	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets	PBC.37/15 IDB.49/15 PBC.37/CRP.7	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. Rapport des Coprésidents Update on the report of the informal working group on Programme and Budget Committee-related issues. Note by the Co-Chairs
7	Programme et budgets 2022-2023	PBC.37/5 IDB.49/5	Programme et budgets 2022-2023. Propositions du Directeur général
8	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023	PBC.37/6 IDB.49/6	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2022-2023. Note du secrétariat
9	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023	PBC.37/7 IDB.49/7	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023. Propositions du Directeur général
10	Cadre de programmation à moyen terme 2022-2025	PBC.37/8 IDB.49/8	Cadre de programmation à moyen terme 2022-2025. Proposition du Directeur général

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
11	Mobilisation de ressources financières	PBC.37/2 , chapitre 8 IDB.49/2 , chapitre 8 PBC.37/CRP.5	Résultats obtenus en matière de financement. <i>Rapport annuel de l'ONUDI 2020</i> Projects approved under the Industrial Development Fund, thematic and individual trust funds and other voluntary contributions in 2020
12	Gestion générale des risques	PBC.37/9 IDB.49/9	Gestion générale des risques. Rapport du Directeur général
13	Nomination du Commissaire aux comptes	PBC.37/10 IDB.49/10 PBC.37/CRP.6	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général Candidates for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat
14	Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé	PBC.37/11 IDB.49/11	Projet de plan d'investissement à moyen terme 2021-2024. Rapport du Directeur général
15	Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19	PBC.37/12 IDB.49/12	Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19. Rapport du Directeur général
16	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III)	PBC.37/13 IDB.49/13	Rapport sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III). Rapport du Directeur général
17	Réforme du système des Nations Unies pour le développement	PBC.37/14 IDB.49/14	Réforme du système des Nations Unies pour le développement. Rapport du Directeur général
18	Date de la trente-huitième session	PBC.37/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
19	Adoption du rapport	–	–